

Retour sur le transfert de compétence loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) :

La Loi NOTRe transfère la compétence Transport scolaire du Département à La Région en 2017, Alain Hunault (maire de châteaubriant) est nommé président de la commission transport et infrastructure à partir du 01 septembre 2017. La CCEG restera autorité organisatrice second degré (AO2) et conserve ses prérogatives sur les quelques 750 points de montée.

Gestions des abris

La gestion des abris et marquage au sol sur les routes départementales restent de compétence du département. La gestion des abris et le marquage au sol sur les routes de la commune restent à la charge des communes. Aujourd'hui, la CCEG prend en charge 2 abris bus par an pour ajout ou remplacement.

☞ Il est rappelé qu'un abri coûte 10 000€

Transports vers la piscine

La région ne fera aucune prise en charge du transport des scolaires vers les piscines. Le département abondait jusque-là à hauteur de 80% du coût que représente le transport permettant aux élèves d'accéder à l'apprentissage de la natation.

La région n'ayant fait connaître son avis que récemment, la CCEG étudie plusieurs possibilités :

1. Contribution des familles au coût du transport
2. Prise en charge par les communes
3. Prise en charge par la CCEG (souhait de M. Besnier Vice-président Mobilité à la CCEG)

Aucune décision sur ce point spécifique n'a été prise à ce jour.

Suivi de Démarche qualité :

Des démarches qualités ont été réalisées dans les communes avec la participation de la CCEG, les élus et représentants de parents, l'objectif étant de revoir les arrêts, marquages et sécurisation des points de montée.

Depuis ces démarches, la CCEG organise tous les 2 ans des audits avec la participation des élus et la CCEG, afin de vérifier tous les points de montée et justifier leur présence. Certains points se retrouvent mis en sommeil, et d'autres sont créés, selon l'évolution de la population ou de nouveaux quartiers. Les demandes ponctuelles de création d'un point de montée peuvent être étudiées toute l'année.

Un comité de suivi, incluant 2 représentants de chaque commune, permet aussi de prendre en compte les besoins exprimés par les élus.

Préparation rentrée 2017

• **Tarif à la hausse :**

Augmentation de 0.85€ par mois pour toutes les tranches.

Quotient familiale (QF) pour résident CCEG	QF < 600	601 < QF < 700	701 < QF < 800	801 < QF < 900	901 < QF < 1000	1001 < QF < 1100	1101 < QF < 1300	> 1300
Tarif 2016-2017	8,80 €	10,70 €	12,00 €	13,50 €	15,00 €	16,50 €	18,00 €	19,50 €
Tarif 2017-2018	9,65 €	11,55 €	12,85 €	14,35 €	15,85 €	17,35 €	18.85 €	20.35 €

• **Quelques dates à retenir**

30 avril 2017	02 mai 2017	15 juin 2017	24 août 2017	31 août 2017
La CCEG envoie le dossier de réinscription aux familles	Ouverture de l'inscription internet	Date Limite Retour des dossiers de réinscription vers la CCEG	A partir de cette date Délivrance des cartes de ramassage scolaire en mairie	Date Limite Envoi des attestations CAF ⚠ le tarif dépend de votre quotient familial



Sécurité

Le port des gilets jaunes est obligatoire dans le bus, mais aussi et surtout sur le trajet entre l'arrêt et la maison.

C'est le seul moyen de se rendre visible des voitures, par tous les temps.

Des exercices de sécurité sont organisés avec tous les CM2.

Force est de constater que les collégiens oublient cette mesure de sécurité, les parents doivent absolument encourager les enfants à le porter.

Les gilets jaunes peuvent être échangés, si besoin, à la CCEG.

Plan Action Communale pour Mobilité Actives (PACMA)

La CCEG étudie les déplacements des administrés et fait le constat suivant:

- 220000 déplacements en voiture par jour
- 65% de ces déplacements se font par des personnes seules
- 40% de ces déplacements se font dans les communes de chacun d'entre nous

Ce plan a pour objectif de favoriser les déplacements piétons ou à vélo, évitant un accroissement des infrastructures. Il sera décliné dans chaque commune.

Les élus et les représentants de parents seront conviés à l'étude.

Echanges avec les parents

- Granchamp de Fontaines - Arrêt Noé Bernard (car 45) : Les parents remontent un manque d'abri, les enfants attendant le car sur l'accotement humide.
 - ☞ *Réponse CCEG : Suite à la démarche qualité qui avait été menée, il avait été demandé à la commune de prévoir une plateforme d'accueil des collégiens pour éviter qu'ils attendent sur l'accotement herbeux (humide l'hiver). Vu que les travaux n'ont pas été réalisés, la CCEG voit à changer le sens de la tournée afin que les élèves puissent prendre le car comme les primaires.*
- La Paquelais – arrêt Gérardière (car 40) : Les parents notent un manque de signalétique, d'éclairage et d'abri.
 - ☞ *Retour CCEG : Au vu du manque de signalétique, un marquage au sol va être refait.*
- Treillières – arrêt Gouérie (car 31) : Les parents indiquent qu'au vu des travaux sur la zone de Ragon et du nombre important d'élèves, l'arrêt Gouerie (+ de 10 élèves), situé au croisement de 4 rues, devient dangereux, d'autant que la rue de la gouérie va passer à sens unique.
 - ☞ *Retour CCEG : La CCEG s'interroge pour transférer cet arrêt au niveau du verger pour plus de sécurité pour les élèves.*
- Quelles conditions permettraient un retour à la mutualisation des cars collégiens / primaires ?
 - ☞ *Retour CCEG : Aucune ! La CCEG considère qu'il faut rendre ce service de transport avec de l'équité et cette mutualisation qui avait été tolérée par le passé ne le permettait pas. Il y a un risque de surbooking de certains cars. La mise en œuvre elle-même est complexe car il serait difficile de savoir exactement qui est présent dans le bus, les horaires des collégiens pouvant fluctuer. De plus certains parents ont abusé du système, provoquant une inégalité d'accès au car pour les collégiens.*

Nous restons à la disposition des parents, vous pouvez nous contacter via la messagerie :

fcpe.lehautgesvres@laposte.net .

En cas de problème ou si vous avez une question, le service transport de la CCEG est à votre disposition :

☎ 02 28 02 22 33 ou ✉ transport@cceg.fr